

## VILLE DE HOUILLES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

Le 22 novembre 2018, à 20h40, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines (convocation distribuée le 16 novembre 2018, affichage effectué le 16 novembre 2018).

#### **Présents :**

M. Alexandre JOLY, M. Bernard DUCLOS, M<sup>me</sup> Fleur RÜSTERHOLTZ, M. Patrick CADIOU, M<sup>me</sup> Ingrid CAVRET (à partir du Point II), M. Grégory LECLERC, M<sup>me</sup> Paule DANG, M. Christophe GOUT, M<sup>me</sup> Marie-Michèle HAMON, M. Jean-François SIROT, M. François HEURTEL, M<sup>me</sup> Alexandrine FERRAND, M. André SAUDEMONT, M<sup>me</sup> Marie-France BREGUET, M. Jean-Pierre GARNIER, M<sup>me</sup> Martine NAVE CUNHA, M<sup>me</sup> Monique DUFOURNY, M. Alain MOYON, M<sup>me</sup> Chantal DUFAUX, M<sup>me</sup> Bertille HURARD, M. Romuald RUIZ, M. Cédric COLLET, M<sup>me</sup> Laurence MADES, M<sup>me</sup> Laurence LAMBLIN, M<sup>me</sup> Stéphanie GOMME, M<sup>me</sup> Anne-Sophie GOUTHIER, M. Jean-François MOURTOUX, M. Romain BERTRAND, M. Julien VIALAR, M<sup>me</sup> Eliane BOSSELARD, M. Henri WODKA, M<sup>me</sup> Monika BELALA, M. Guillaume HUGOT, M<sup>me</sup> Annick POUX.

#### **Représentés par procuration :**

M<sup>me</sup> Frédy BAILLY.....par M<sup>me</sup> Martine NAVE CUNHA  
M. Jean-Patrick WUERTZ.....par M<sup>me</sup> Chantal DUFAUX  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie JACQUES.....par M. BERTRAND  
M. Janick GIROUX.....par M<sup>me</sup> Monika BELALA

#### **Absent non excusé :**

M. Jacques GRIMONT  
Mme Ingrid CAVRET jusqu'au Point II

#### **Secrétaire de séance :**

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

**M. Julien VIALAR est désigné à l'unanimité par le Conseil municipal pour remplir ces fonctions.**

#### **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2018**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité (31 voix pour, 6 voix contre du groupe Houilles Ensemble).

#### **II- RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)**

**18-371 VOIRIE - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché n° 2017.20 « Travaux, entretien et maintenance de l'éclairage public, d'équipements connexes, de la signalisation lumineuse et de matériels de contrôle d'accès » avec la société SEGEX ENERGIES**

**18-372 VOIRIE - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 aux lots n° 2 et 3 du marché n° 2017.20 « Travaux, entretien et maintenance de l'éclairage public, d'équipements connexes, de la signalisation lumineuse et de matériels de contrôle d'accès » avec la société CITEOS-SDEL**

**18-373 VOIRIE - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 du marché n° 2018.09 « Travaux, entretien et maintenance des équipements signalisation lumineuse » avec le groupement solidaire formé par les sociétés AXIMUM (mandataire) et TECHNOLOGIES NOUVELLES**

**18-374 CULTURE - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2018.12 « Cours de théâtre annuels assurés par une compagnie en temps scolaire » passé avec l'association THEATRE DE L'ORAGE**

**18-375 CULTURE - Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public précaire, temporaire et révocable avec la S.A.R.L. « Multi Amusement PROOST (MAP) »**

**18/376 BATIMENT - Dépôt d'une autorisation d'urbanisme de déclaration d'établissement recevant du public (ERP) pour le remplacement de l'équipement d'alarme incendie du centre de loisirs J.Y Cousteau à Houilles**

**18/377 CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat d'engagement avec Monsieur Romain Iborra pour des ateliers philo que la médiathèque propose aux élèves oivillois le 18 octobre et les 8, 9, 22 et 23 novembre 2018**

**18/378 NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - Autorisation de signature du marché n° 2018.29 relatif à des services de communications électroniques, de transmissions de données et téléphonie**

**18/379 BATIMENT - Dépôt d'une autorisation d'urbanisme de déclaration d'établissement recevant du public (ERP) pour le remplacement de l'équipement d'alarme incendie du Gymnase Guimier 1 à Houilles**

**18/380 ENVIRONNEMENT - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°2018.14 relatif à la création de serres municipales sises 80 avenue de l'Yser à Houilles, passé avec la société CMF**

**18/381 VOIRIE - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°2018.24 relatif à l'entretien et renouvellement des appareils publics de lutte contre l'incendie, avec la Société CDA**

**18/382 CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat d'engagement avec Bruno Magret pour l'animation d'un atelier « Café philo » pour les adultes organisé à la médiathèque Jules Verne le 10 novembre 2018**

**18/383 CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat d'engagement avec la société Environa pour l'animation d'un atelier « Do it yourself » pour les adultes organisé à la médiathèque Jules Verne le 24 novembre 2018**

**18/384 CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat d'engagement avec « Communic'passion » pour un atelier « Cuisinons ensemble » à l'adresse des adultes qui se déroulera à la médiathèque le 1er décembre 2018**

**18/385 CULTURE – Autorisation de signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Compagnie Bruitquicourt » pour une représentation du spectacle « Hamlet en 30 minutes »**

**18/386 SOCIAL – PETITE ENFANCE - Loisirs pour seniors Ovillois – Engagement d'un traiteur pour la réunion de bilan avec la troupe de « Sports en fête »**

**18/387 SOCIAL – PETITE ENFANCE - Autorisation de signature d'un marché pour l'entretien de l'aquarium de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »**

**18/388 CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat de prêt d'œuvre avec M. Alain Moyon**

**18/389 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Autorisation de signature du marché n° 2019.02 relatif à l'organisation des séjours en centres de vacances**

**18/390 CULTURE - Engagement de trois musiciens pour un récital piano/ clarinette le dimanche 2 décembre 2018, 16h00 à l'auditorium du Conservatoire de Houilles**

**18/391 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATION – Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un équipement sportif avec l'Amicale Philatélique de Houilles (APH)**

**18/392 CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat de cession avec « Le Trapèze ivre » pour le spectacle « Petites graines » qui se déroulera à la médiathèque Jules Verne pour les enfants le 8 décembre 2018**

**18/393 CULTURE – Engagement de 3 musiciens pour un « Bœuf musical » le 13 novembre 2018 à 20h30 au Triplex**

Après intervention de M<sup>me</sup> POUX, M. le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

### **III- Réforme électorale - Répertoire Electoral Unique (REU) : Création d'une commission de contrôle**

Pour les communes de 1 000 habitants ou plus, la commission est composée de 5 conseillers municipaux dont 3 de la majorité et 2 de l'opposition. Il est vivement conseillé de nommer des suppléants de chaque liste représentée. La qualité de titulaire ou de suppléant résultera de l'ordre du tableau du Conseil municipal, il ne pourra pas être dérogé à cette règle.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation (quelle que soit la délégation) et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Le Maire a interrogé les conseillers municipaux, sur leur volonté de participer aux travaux de la commission de contrôle.

La liste des noms des conseillers volontaires sera adressée au Préfet qui prendra un arrêté de désignation pour une durée de 3 ans (sauf en cas de renouvellement du Conseil municipal).

#### **IV- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **IV.1 ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de dérogation au repos dominical dans les commerces durant l'année 2019 (rapporteur : M. GARNIER)**

Après interventions de M. le Maire et de M. Wodka, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à donner un avis favorable à la proposition de suppression du repos dominical dans les commerces oivillois en 2019 pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire comme suit : les 13 janvier ; 21 avril ; 26 mai ; 07 juillet ; 01 septembre ; 03 et 24 novembre ; 01, 08, 15, 22 et 29 décembre.

##### **IV.2 RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des emplois (rapporteur : Mme FERRAND)**

Après interventions de M. le Maire et de M. Wodka, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à réviser et à actualiser le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet à compter du 23 novembre 2018.

##### **IV.3 RESSOURCES HUMAINES – Autorisation de signature d'une convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la Commission de Réforme et du Comité Médical Interdépartemental et des expertises médicales (rapporteur : Mme FERRAND)**

Après interventions de M. le Maire et de M. Wodka, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à adopter les termes de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France relative au remboursement des honoraires des médecins de la Commission de Réforme et du Comité Médical Interdépartemental et des expertises médicales. Ladite convention sera conclue pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

##### **IV.4 FINANCES – Demande de remise gracieuse – Piscine (rapporteur : M. SIROT)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à accorder à Madame V. une remise gracieuse d'un montant de 190 euros (cent quatre-vingt-dix euros).

##### **IV.5 VOIRIE - Création d'un tarif d'occupation du domaine public par les ouvrages du service de chauffage urbain (rapporteur : M. HEURTEL)**

Après interventions de M. le Maire, de M<sup>me</sup> Belala, M. Hugot et de M. Wodka, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages du service de chauffage urbain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un montant de 3 euros par mètre linéaire de canalisation.

##### **IV.6 VOIRIE – Cession d'un véhicule frigorifique (rapporteur : M. HEURTEL)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à céder, en l'état, à la société « GARAGE TROUILLARD » sise 12 rue Brunier Bourbon, 78 400 CHATOU, le véhicule frigorifique de marque IVECO DAILY, immatriculé 46 EPS 78, pour un montant de 7 000 € TTC (sept mille euros).

**IV.7 SOCIAL – PETITE ENFANCE - Autorisation de signature de l'avenant n°2 pour la prorogation du bail à réhabilitation conclu entre SOLIHA et la Ville de Houilles pour le bien situé 10 bis rue Gabriel Péri (rapporteur : Mme DANG)**

Après interventions de M. le Maire, et de M<sup>me</sup> Belala, le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants (6 abstentions du groupe Houilles Ensemble) d'autoriser M. le Maire à approuver la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2019, du bail à réhabilitation conclu entre la Ville de Houilles et SOLIHA Yvelines Essonne dans les conditions identiques à celles du bail initial, par la signature d'un avenant n°2. La rédaction d'un acte authentique par un notaire et tous les frais, droits et honoraires étant à la charge de SOLIHA.

**IV.8 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Adoption du règlement de fonctionnement des séjours de vacances (rapporteur : Mme CAVRET)**

Après interventions de M. le Maire et de M. Wodka, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à adopter le règlement de fonctionnement des séjours de vacances qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**IV.9 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Attribution et modalités de versement d'une subvention de fonctionnement annuelle en numéraire et autorisation de signature d'une convention d'objectif et de moyens entre la Ville et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Houilles Sartrouville (rapporteur : M. CADIOU)**

Après interventions de M. le Maire et de M. Wodka, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Houilles Sartrouville, dont l'objet est l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 d'un montant de 3 178 euros versés en une fois.

**Les dossiers IV.10 et IV.11 sont présentés et débattus de manière groupée, avec interventions de M. le Maire et de M. Hugot.**

**IV.10 URBANISME - FONCIER – Acquisition amiable à titre onéreux de parcelles sises à Houilles avenue Jean- Jacques Rousseau – cadastrées AR 650-666-667 (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à acquérir les parcelles cadastrées section AR n°650-666 et 667, avenue Jean Jacques Rousseau à Houilles, pour un montant de 10 000 euros (dix mille euros).

**IV.11 URBANISME - FONCIER – Acquisition amiable à titre onéreux de lots de volume autour de la salle d'échange de la gare SNCF – Rue Robespierre à Houilles (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à acquérir les lots de volume n°2 de la parcelle AR 769, n°2 de la parcelle AR 537 et n°4 de la parcelle AR 538, rue Robespierre, à Houilles, pour un montant de 10 000 euros (dix mille euros).

**IV.12 URBANISME - FONCIER - Signature d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) (rapporteur : M. LECLERC)**

Après interventions de M. le Maire, de M. Hugot et de M<sup>me</sup> Belala, le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants (6 abstentions du groupe Houilles Ensemble) d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour la mise en place d'une veille foncière sur les parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du secteur gare.

**Les dossiers IV.13 et IV.17 sont présentés et débattus de manière groupée, avec interventions de M. le Maire, de M. Hugot et de M. Wodka.**

**IV.13 URBANISME - Opération Martyrs de la Résistance – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avant contrat et l'acte de vente des biens sis à Houilles, 4/6 rue des Martyrs de la Résistance, cadastrés respectivement AD 65 et 64 (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à approuver d'une part, le choix du candidat retenu suite à l'appel à candidature et d'autre part, la vente, sous conditions suspensives, du tènement foncier 4/6 rue des Martyrs de la Résistance, à la SAHLM Immobilière 3F, au prix de minimum de 1 905 065 € HT (un million neuf cent cinq mille et soixante cinq euros HT).

**IV.14 URBANISME - Opération Commandant Raynal – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avant contrat et l'acte de vente des biens sis à Houilles, 21/23 rue du Commandant Raynal, cadastrés respectivement AX 528-426 et 425 (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à approuver d'une part, le choix du candidat retenu suite à l'appel à candidature et d'autre part, la vente, sous conditions suspensives, du tènement foncier 21/23 rue du Commandant Raynal, à la SAHLM Immobilière 3F, au prix de minimum de 1 257 979 € HT (un million deux cent cinquante sept mille neuf cent soixante dix neuf euros HT).

**IV.15 URBANISME - Opération Diderot – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avant contrat et l'acte de vente du bien sis à Houilles, 40 rue Diderot, cadastré AV 254 (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à approuver d'une part, le choix du candidat retenu suite à l'appel à candidature et d'autre part, la vente, sous conditions suspensives, du terrain site 40 rue Diderot, à la SAHLM Immobilière 3F, au prix de minimum de 928 988 € HT (neuf cent vingt huit mille neuf cent quatre vingt huit euros HT).

**IV.16 URBANISME - Opération Proudhon – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avant contrat et l'acte de vente du bien sis à Houilles, 20 rue Pierre-Joseph Proudhon, cadastré AH 921 (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à approuver d'une part, le choix du candidat retenu suite à l'appel à candidature et d'autre part, la vente, sous conditions suspensives, du terrain site 20 rue Pierre-Joseph Proudhon, à la SAHLM Immobilière 3F, au prix de minimum de 960 070 € HT (neuf cent soixante mille et soixante dix euros HT).

**IV.17 URBANISME - Opération Séverine – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avant contrat et l'acte de vente des biens sis à Houilles, 5/5bis rue Séverine, cadastrés respectivement AO 1158 et 1160 (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à approuver d'une part, le choix du candidat retenu suite à l'appel à candidature et d'autre part, la vente, sous conditions suspensives, du tènement foncier 5/5bis rue Séverine, à la SAHLM Immobilière 3F, au prix de minimum de 238 764 € HT (deux cent trente huit mille sept cent soixante quatre euros HT).

**IV.18 URBANISME - Opération Claude Bernard – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avant contrat et l'acte de vente du bien sis à Houilles, 10 rue Claude Bernard, cadastrés AO 400-427 et 407p (rapporteur : M. LECLERC)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à approuver d'une part, le choix du candidat retenu suite à l'appel à candidature et d'autre part, la vente, sous conditions suspensives, du tènement foncier 10 rue Claude Bernard, à la SAHLM Immobilière 3F, au prix de minimum de 984 077 € HT (neuf cent quatre vingt quatre mille et soixante dix sept euros HT).

**V. QUESTIONS ORALES**

*Le texte des questions, transmis par l'Élu, est retranscrit in extenso sans modification ni correction.*

**V.1 – Question orale posée par Madame Monika BELALA, Groupe Houilles Ensemble, à propos du projet de maison médicale**

Monsieur le Maire,

Nous avons déjà évoqué en Conseil Municipal le souhait de la ville d'ouvrir une maison médicale.

Pouvez-vous nous dire où en est ce projet ?

Dans quel quartier ce centre serait-il installé, dans un bâtiment existant ou dans une nouvelle infrastructure ?

Quelles disciplines médicales seraient représentées, pour combien de praticiens et surtout quel conventionnement ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

**Réponse :**

Madame,

Depuis plusieurs années, la Municipalité est préoccupée par les départs en retraite de professionnels de santé, notamment de médecins généralistes sur la Ville sans perspective de reprise de leur cabinet.

Dès 2015 à Houilles, des relations ont donc été établies avec certains professionnels de santé afin de préparer l'avenir concernant l'offre de santé dans notre commune.

Considérant l'accélération du phénomène de départ en retraite – 40 % des médecins ont plus de 55 ans -, une rencontre a eu lieu à l'Hôtel de ville le 7 mars 2018 avec une cinquantaine de praticiens.

Cette rencontre a permis d'échanger sur ce sujet et de recenser les attentes et souhaits des professionnels présents.

Notre Ville a également mis en place une collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi qu'avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) afin d'avoir un diagnostic précis de l'offre sur Houilles.

Aujourd'hui, une perspective d'adaptation des anciens locaux des Services Techniques est à l'étude (site en centre-ville, utilisation des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, soit environ 260 m<sup>2</sup>). Avec ascenseur, accessibilité, sorties de secours.

Ce projet envisage l'ouverture d'un espace médical qui pourrait regrouper des médecins généralistes et spécialistes ainsi que d'autres professionnels de santé. Notre objectif est de rendre attractif ce projet pour de nouveaux et jeunes médecins.

Actuellement, 22 professionnels souhaitent collaborer avec la commune dans le cadre de l'étude du projet. Il s'agit de médecins généralistes, spécialistes, dentistes, infirmiers, podologues, kinésithérapeutes, orthophonistes, ...

Il est prématuré de déterminer, actuellement, la forme que prendrait ce regroupement – cabinet médical individuel, maison de santé, association de professionnels... -.

Ce sujet fera l'objet de concertation entre la commune et les professionnels intéressés. Les travaux pourraient être largement subventionnés par les organismes compétents et la Ville pourrait proposer une location attractive aux professionnels de santé.

D'ores et déjà, des réunions de travail sont prévues en décembre.

Le travail se poursuit. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.

**V.2 – Question orale posée par Madame Monika BELALA, Groupe Houilles Ensemble, à propos de la tarification des activités et services pour les seniors**

Monsieur le Maire,

Concernant l'ensemble des activités et services proposés par la commune aux seniors, pouvez-vous nous indiquer quelle est la politique tarifaire pratiquée : quels sont les quotients appliqués pour chaque service et activité ?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

**Réponse :**

Madame,

S'agissant du service maintien à domicile, le tarif de la téléassistance de 5,41 € par mois est fixé par le Département.

S'agissant de l'aide à domicile, la Ville s'est alignée sur le tarif de la CNAV, c'est-à-dire 20,50 € de l'heure semaine, 23,40 € de l'heure week-end et jours fériés.

Pour le portage de repas, la Ville a mis en place une politique de quotient familial. Le tarif, de 5,30 € à 11,30 € est donc fixé par la Ville en fonction des ressources. Ce point a été vu en Conseil Municipal du 11 décembre 2017 (délibération jointe).

Concernant la Résidence les Belles Vues (délibération jointe), le loyer de 440 € par mois est conforme au prix d'un logement social de type PLUS – Prêt Locatif à Usage Social - (coût moyen).

Pour les repas, la Ville continue de proposer une prestation de repas à un tarif normal de 8 €. Cette prestation n'est pas obligatoire.

La restauration est habilitée à l'aide sociale légale du Département.

Quant aux services de soins infirmiers à domicile (ARS), c'est la CPAM qui le prend en charge.

Pour le voyage à petit pas pour les personnes âgées, son coût varie chaque année en fonction du séjour organisé, du lieu, et en fonction des ressources.

Enfin, les animations seniors sont gratuites. Une aide de la Ville est apportée aux associations seniors (en numéraire, en salle disponible) ainsi que la mise à disposition gratuite ou à coût très modéré d'infrastructures d'animation (piscine, espaces de rencontre).

Je tiens également à évoquer le remarquable travail réalisé en inter-génération, particulièrement avec Alain MOYON.

**V.3 – Question orale posée par Madame Annick POUX, Groupe Houilles Ensemble, à propos du devenir de l'ancien CTM**

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du Conseil municipal du 23 mai dernier, à la faveur d'une question posée par ma collègue Monika Belala concernant les projets de la municipalité sur le site de l'ancien CTM, vous nous avez informés que des appels d'offre avaient été lancés pour l'implantation d'une salle de cinéma à cet emplacement, conformément à votre programme électoral.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, où en sont ces appels d'offre aujourd'hui, soit 6 mois après cette annonce ?

D'autres projets sont-ils en cours sur ce site, et de quelle nature sont-ils ?

Merci d'avance pour vos réponses.

**Réponse :**

Madame,

En effet, je vous confirme (promesse électorale) le projet de notre Municipalité d'implanter des salles de cinéma sur l'emplacement de l'ancien Centre des Services Techniques. Nous envisageons de créer 3 à 4 salles (+ *une grande salle polyvalente culturelle*).

Puissant levier d'accès à la culture et de création de lien social, ce projet enrichira, soyons-en certains, le tissu économique et culturel ovilleois.

Actuellement, l'équipe municipale ainsi que les services de la Ville travaillent avec les professionnels du cinéma. Bien entendu, lorsque le moment sera venu, une « mise en concurrence » sera faite. Un dépôt de permis de construire est prévu au cours du premier semestre 2019.

Vous serez naturellement informés du suivi de ce dossier.

D'autres projets sont à l'étude pour ce site. Sur l'espace des anciens ateliers des services techniques, nous envisageons de créer des salles de cinéma. Sur l'espace « CNIT » qui recevait les services techniques, une salle polyvalente verra le jour. Celle-ci libérerait ainsi complètement les salles dédiées actuellement au sport, comme Ostermeyer.

Quant au devenir du bâtiment actuellement occupé par le service Urbanisme, rien n'est décidé aujourd'hui. Un projet est en cours d'étude pour en faire un lieu d'accueil destiné aux professions médicales.

**V.4 – Question orale posée par Monsieur Jean-François SIROT, Groupe ID Communes, à propos du PLU**

Monsieur le Maire,

Il se dit beaucoup de choses sur les réseaux sociaux concernant le PLU. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

**Réponse :**

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé fin 2016, a fait l'objet de 4 recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, qui s'est prononcé vendredi 16 novembre 2018. Deux des quatre recours sont intégralement rejetés. Pour les deux autres, le tribunal a rejeté 14 des 15 moyens soulevés par les requérants et retenu partiellement le 15<sup>ème</sup> moyen, relatif aux « cœurs d'ilots » privés.

Le juge a confirmé la possibilité réglementaire de protéger ces espaces verts pour les faire participer à la trame verte locale, dans l'objectif de préserver la biodiversité urbaine et les

continuités écologiques. Seule l'existence de parties de parcelles non végétalisées (des bâtis) au sein de ces espaces à protéger relève de l'erreur d'appréciation.

C'est donc une annulation partielle qui a été prononcée. Le PLU demeure en vigueur, sauf la disposition expressément annulée par le juge. Concrètement, les constructions existant dans des cœurs d'îlots doivent en être écartées, et les espaces non bâtis autour de ces constructions restent classés en cœur d'îlots verts.

Sous réserve des analyses juridiques en cours par l'avocat de la commune, ce jugement pénalisera les propriétaires des constructions concernées. La Commune avait souhaité permettre l'extension de ces bâtis, jusqu'à 50 % de la surface existante, pour s'adapter aux besoins de familles qui s'agrandissent : cette possibilité devrait hélas disparaître suite au jugement.

Bien évidemment, nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès réception des analyses juridiques.

-----  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Prochaine séance du Conseil municipal :  
Jeudi 20 décembre 2018 à 20h30  
Salle Victor Schœlcher**

**Prochaines séances du Conseil communautaire :  
Jeudi 13 décembre 2018 à 20h30  
Pôle Chanorier à Croissy-sur-Seine**

**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines**



**Alexandre JOLY**